



POILA GRATTER

Fonctionnaires territoriaux de la ville de Colombes

Tél : 01.42.42.12.39 / fax : 01.47.81.50.58 / cgt.territoriaux.colombes@wanadoo.fr / 27 rue Saint Vincent 92700 Colombes

Chers collègues,

Lors du CTP du 25 Juin 2009, nous avons alerté le Maire sur le mécontentement que nous sentons monter tous les jours face à la gestion de la nouvelle municipalité (voir page 2 et 3). Monsieur le Maire, ainsi que M. DANILO adjoint au Maire au personnel et M. SCHERMAN Directeur Général des Services n'ont apparemment pas le même ressenti, et la même analyse. Ils ont parcouru ces derniers week-end plusieurs kermesses et fêtes de quartiers où ils ont rencontré la population, mais aussi du personnel communal et pour eux, la population est plutôt satisfaite, à l'exception de quelques difficultés de logement. Le problème semblerait n'être qu'une question de timing, la CGT trop impatiente, ne laissant pas à l'administration et aux élus le temps nécessaire au bon traitement des dossiers.

Suite à cette intervention Le Maire a proposé de nous rencontrer pour que nous nous expliquions sur le contenu de nos affirmations, nous sommes donc dans l'attente d'un rendez vous.

Au niveau national après le résultat des élections Européennes où la voie royale est ouverte pour le Président SARKOZY après le score de l'UMP, ils vont pouvoir continuer à faire leurs réformes anti-sociales, et continuer à casser le statut de la fonction publique. Ceci commencera dès le 2 Juillet avec le projet de loi dit « de mobilité et des parcours professionnels » des agents de la Fonction publique. (voir page 6 et 8) Nous allons avoir encore droit cet été à une attaque sur les acquis sociaux, des fermetures et des licenciements dans les entreprises et toujours pas d'augmentation de salaires pour les fonctionnaires !

Après les mobilisations du 20 janvier, 19 Mars, 1^{er} Mai et 13 Juin il est important de continuer à se mobiliser davantage. Pour faire face au rouleau compresseur qui se met en place, la CGT vous invite à rester mobilisés.

A tous, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Fabrice VACHAUDEZ
Secrétaire Général CGT
des Communaux de Colombes

EDITO

1. A COSE de..
2. CTP du 25 Juin 2009
3. Le Statut en danger

La CGT
VOUS
souhaite
de bonnes
vacances



A COSE DE !!!!!!!

Lettre ouverte à tous les salariés

Pour faire suite aux portes ouvertes du conseil d'administration du COSE du 16 juin 2009, élargi par la présidente de la CFDT à tous les agents de la Ville, nous souhaitons apporter des éclaircissements sur les dysfonctionnements du COSE, dénoncés par notre syndicat. Nous souhaitons tout d'abord lever un doute sur une interprétation du tract « Pour la bonne COSE »

Le terme « la responsable du COSE » n'était absolument pas adressé à la responsable administrative, notre collègue n'intervenant pas dans les décisions prises par le bureau, mais à la déléguée CFDT, responsable du COSE et trésorière (membre du bureau)

Nous regrettons que cette confusion ait été instrumentalisée par la présidente du COSE (membre du bureau) dans sa lettre ouverte du 15 juin 2009, ce qui a contribué à semer le doute dans l'esprit de certains agents.

Concernant la transmission des informations aux syndiqués et aux salariés, il nous a été proposé de consulter les comptes-rendus de réunions de bureau, ainsi que la seule facture concernant un groupe ayant participé à l'animation de la soirée du COSE.

Les groupes du spectacle

Nous continuons de trouver anormal de régler une prestation artistique par le biais de chèques vacances.

Nous nous permettons de rappeler qu'en matière de comptabilité, il existe des règles incontournables :

- Les membres administratifs du COSE, doivent établir par courrier, une lettre de commande,
- Un devis des prestations demandées doit être soumis pour acceptation au conseil d'administration,
- Un contrat de cession doit être signé entre les parties, indiquant les besoins techniques des artistes, les dates et heures de prestation, le lieu, la thématique ainsi que le coût et le moyen de paiement.,
- Le paiement se fait sur présentation d'une facture après la prestation.

Dans le fonctionnement que nous dénonçons rien de tout cela n'a été effectué et représente un manquement : pas de lettre de commande, pas de devis, pas de contrat, un paiement sans facture d'un montant inférieur à celui convenu lors du bureau du 5 mars 2009 et en chèques vacances.

Nous sommes heureux de vous informer que lors du conseil d'administration élargi, la présidente du COSE, s'est finalement engagée à verser la différence. Bien qu'il y ait un problème dans la procédure (pas de lettre de commande), nous accompagnerons les comédiens dans le règlement de ce préjudice.

Qui est en droit de réclamer des justificatifs et une gestion sérieuse si ce n'est vous les agents, et également la municipalité, qui verse une subvention. Il s'agit bien d'argent public, et en tant que fonctionnaires, nous sommes attachés à un principe de transparence.

Les commissions

Les commissions consultatives élargies aux salariés permettant de faire des propositions dans la programmation du COSE (sports, loisirs, voyages....) ont été différées en attendant le rapport du commissaire aux comptes.

Cette procédure, actée à l'unanimité, a pris fin après le 26 mars 2009, date de la clôture des comptes.

Une première commission finances a eu lieu le 11 juin 2009, **un premier pas.**

Site intralog

La CGT « égale à elle-même », propose depuis le mandat précédent, la création d'un site internet du COSE, permettant à tous les agents de s'informer sur les prestations, de télécharger les formulaires d'inscription..... Le principe de ce site a été acté par le conseil d'administration (voir compte rendu de septembre et octobre 2005 et janvier 2006), mais jamais mis en œuvre par le syndicat majoritaire.

Depuis quelques temps, il y a un accès direct aux documents administratifs du COSE sur le site de la CFDT. Nous ne sommes pas pour le mélange des genres et réclamons à nouveau un site internet via l'INTRALOG, autonome et alimenté par le personnel administratif.

Nous ne souhaitons pas, par ce document, relancer une polémique, mais relancer le COSE dans un processus démocratique.

La CGT, **toujours égale à elle-même**, espère que ces éléments de réponse seront de nature à rassurer les salariés, à les tranquilliser, et à redonner au COSE sa proximité avec les agents et un fonctionnement cohérent et transparent.

Malgré la démission de deux membres CGT du COSE, nous restons vigilants et attachés aux intérêts des salariés.

**La main courante de la CGT
qui ne peut pas s'empêcher d'écrire
pour que le droit des salariés soit respecté.**



Comité Technique Paritaire extraordinaire du 25 juin 2009 SOUS HAUTE TENSION !

Extraits de la déclaration préalable de la CGT à Monsieur le Maire

« Monsieur le Maire, permettez nous aujourd'hui de vous interpellier sur le mécontentement du personnel, mécontentement qui remonte jusqu'à nous depuis quelque temps. Les agents sont déçus et inquiets, alors que le gouvernement multiplie les attaques contre la fonction publique territoriale, supprime quantité d'emplois, refuse de relever le niveau de nos salaires et maintenant s'attaque avec méthode à casser le statut.

Vous avez un personnel déçu par l'attitude de la nouvelle municipalité, il n'est plus dans l'attente de réponse, mais dans une attente de résultat, dans l'attente qu'on lui donne les moyens de faire.

Nous avons rencontré de nombreux agents démotivés, par manque de décision, d'organisation, manque de réponse, manque de concertation.

Dans certains services, l'attente de recrutement amène des collègues à travailler dans des conditions d'urgences et de stress qui nuisent à la qualité de leur travail, ce qui leur est ensuite reproché.

Le copinage dont nous avons tant souffert ces dernières années ne semble pas aboli et un nombre d'agents ne se sentent ni écoutés ni respectés »

« Depuis quelques temps nous avons le sentiment d'une disparité dans le traitement des partenaires sociaux, Pour notre part le dialogue social s'arrête aujourd'hui sur le régime indemnitaire et le plan de formation. Les réponses apportées au niveau des mensuelles ne sont pas toujours efficaces, quant au cas individuels la plupart sont réglés à moitié. »

Suite à cette déclaration soutenue par nos collègues de la CFDT, Mr le Maire souhaite recevoir les syndicats et entendre le détail des situations d'agents en difficultés non résolus. Mr Danilo, Maire adjoint au personnel insiste sur l'écoute accordée aux agents, sans commune mesure avec ce qui existait avant.

Commentaire « Poil à gratter »

La vraie question, M. le Maire adjoint au personnel : C'est qu'en étant tellement évasif, et du coup en laissant planer doutes et interrogations, vous mettez les responsables de service en difficulté face aux agents. A cause de pistes de résolution non mises en oeuvre, vous créez chez les agents démotivation et frustration.

Point C.T.P

Démocratie de proximité et vie associative

Création de 4 postes de rédacteur B « chargé de mission » au service de la démocratie locale, qui travailleront sur 35 heures (donc pas de RTT), avec certainement de nombreuses heures supplémentaires qui seront récupérées. Un bilan sera fait dans un an au CTP.

Création d'un poste de directeur adjoint, coordinateur des mairies et de la démocratie de proximité

Vote CGT : Pour

Cimetière

L'agent rattaché au cimetière, en charge de l'entretien des locaux des deux cimetières va être rattaché au service de l'entretien des bâtiments administratifs, ce qui lui permettra d'être formé, de pouvoir utiliser les machines nécessaires à l'entretien et évitera des déplacements d'un cimetière à l'autre.

Vote CGT : Pour

Patinoire

Depuis un an et demi, le climat à la patinoire est très tendu (propos racistes, pressions, menaces exercées entre les agents), et les horaires des agents institués à l'été 2008 sont remis en cause (annualisation du temps de travail). Le service public est mis en péril.

L'administration a effectué une enquête en janvier 2009, à partir d'entretiens libres (résultats présentés aux agents le 24/06/2009), et qui a occasionné quelques changements de service, et la proposition de nouveaux plannings aux agents.

Quelques améliorations pour les agents (plus d'agents seuls le matin, amplitude horaire de travail qui passe de 12h à 10h maximum, des pauses et coupures méridiennes plus cohérentes), mais aussi plus de samedi travaillés par mois.

Les agents se disent prêts à tester ces nouveaux horaires.

Vote CGT : N'a pas pris part au vote, n'ayant pu rencontrer les agents dans les 4 jours de préparation du CTP

Agents logés dans les établissements scolaires

En 2007, la CFDT a négocié avec l'ancienne municipalité et l'administration, une remise à plat du travail de ces agents. Depuis le protocole d'accord de 2001, leurs horaires doivent être revus. La loi stipule qu'ils doivent travailler 35 heures en travail effectif (36 heures à Colombes) et 20 heures en astreinte (19 heures à Colombes) soit 55 heures au total.

La municipalité va mener une enquête auprès des personnels, et les rencontrera individuellement en septembre, pour voir comment optimiser le temps d'astreinte et lister les tâches effectives, mais aucune embauche n'est prévue. Il faudra voir avec les directeurs d'école et les responsables de centres de loisirs pour se passer des gardiens le samedi ou le soir.

M. le Maire s'interroge sur la nécessité de loger les agents (une boutade seulement, nous l'espérons), tout en reconnaissant que leur présence est importante, et rappelle la compensation du logement.

Rien n'est précisé sur la situation ubuesque qui veut que comme l'éducation nationale supprime l'école les samedis, les agents doivent maintenant des heures de travail à la municipalité.

Vote de la CGT : Pas de vote prévu, juste un échange très vif sur le respect de la loi, la nature de l'astreinte des agents logés...

Monsieur le Maire s'engage sur un passage au CTP et une résolution du problème en fin d'année 2009, début 2010. Nous tâcherons de recueillir vos commentaires et propositions d'ici là

Conservatoire

L'augmentation de l'amplitude des horaires d'ouverture du conservatoire en 2007 avait déjà dévoilé un manque de personnel d'accueil. La situation a perduré avec seulement trois agents de gardiennage dont un en maladie professionnelle, occasionnant des absences.

La municipalité souhaite dès octobre, louer des studios à des groupes ou formations musicales, et créer rapidement un département « Musiques actuelles » pour que le conservatoire s'ouvre à tous, et participe à la réconciliation des quartiers.

L'amplitude d'ouverture va encore augmenter.

Cela génère des problèmes d'accueil, les personnels administratifs ont travaillé 7 jours sur 7 sur une semaine en juin. Les gardiens, en plus de la surveillance, interviennent plus largement dans l'accueil et travaillent en heures supplémentaires, donnant lieu à récupération et donc à des absences.

Pourtant, pas d'embauche prévue. Le conservatoire pourra utiliser des vacataires ponctuellement et va installer un vidéophone qui permettra aux agents administratifs de gérer la porte pendant les heures de fermeture. Un bilan sera fait plus tard.

Après une bataille CGT pour améliorer les conditions de travail des agents et l'accueil du public, une nouvelle banque d'accueil va arriver prochainement ;

Vote de la CGT : Prend acte

Fonction publique

*Un projet de loi pour cet été
Lourd de menaces*

Après des mois de tergiversations et de retard sur le calendrier prévu, le projet de loi dit « de mobilité et des parcours professionnels » va être examiné à l'Assemblée Nationale, à partir du 2 juillet.

Nos organisations syndicales tiennent à rappeler que ce dispositif législatif est avant tout une attaque frontale contre le statut des fonctionnaires et les garanties qu'il représente pour un service public accessible à tous les citoyens.

Pour en demeurer à l'essentiel, ce projet de loi crée une nouvelle disposition visant à mettre en oeuvre des licenciements massifs dans la Fonction publique, étend les possibilités de recourir à de la main d'œuvre précaire (alors qu'il y a déjà un million de non titulaires) et envisage de confier le recrutement et la gestion des contractuels aux sociétés d'intérim.

Déjà adopté au Sénat, il y a plus d'un an, son vote par les députés constituerait un recul grave et majeur.

C'est totalement inacceptable.

Comme il est profondément inacceptable de vouloir faire passer ce mauvais coup durant l'été.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales appellent les personnels à intervenir.

Partout, dans l'ensemble des territoires, **Sans attendre, nous interpellons les députés dans leurs circonscriptions, nous informerons les collègues et les usagers du service public**

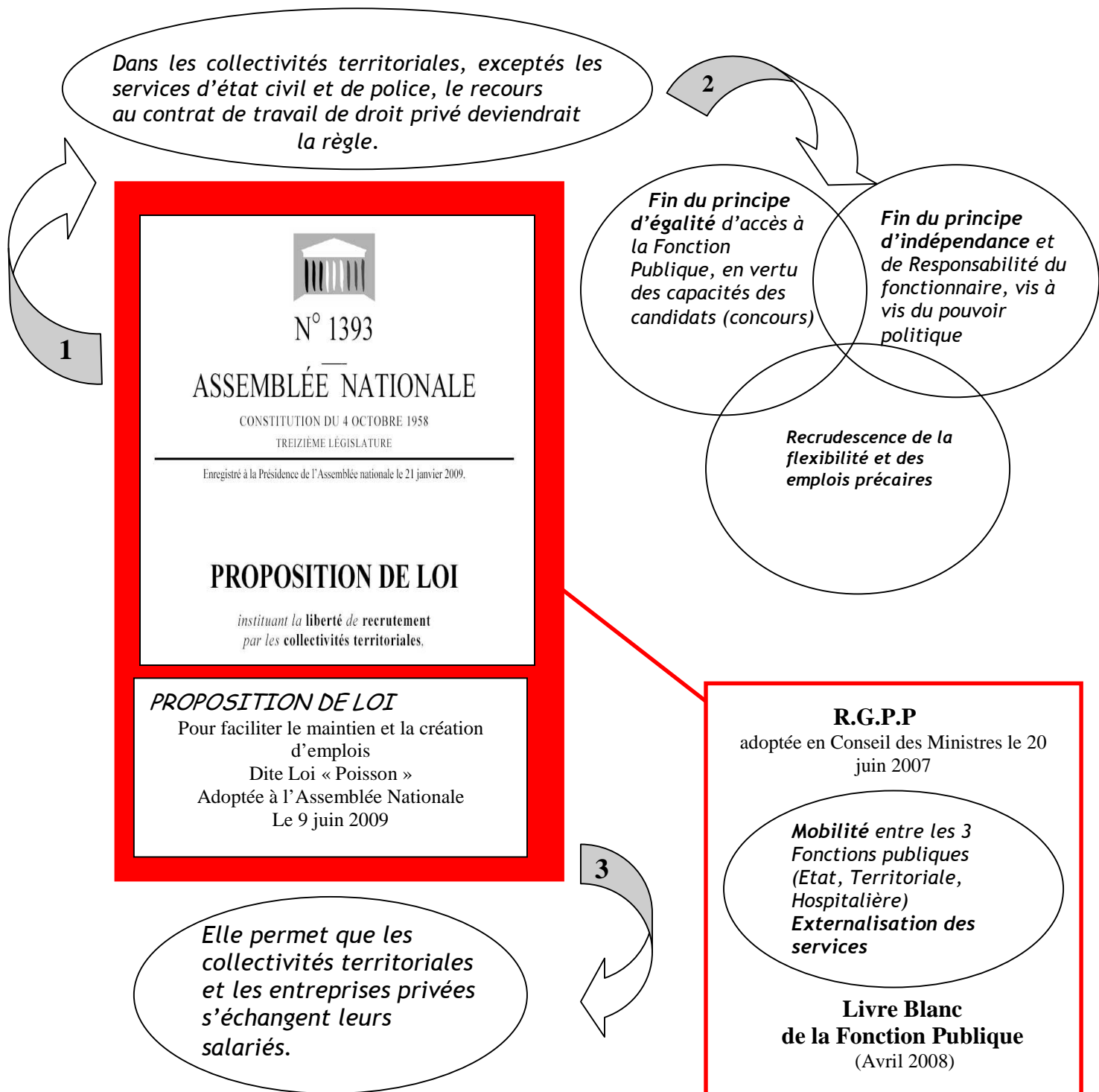
UN RASSEMBLEMENT A ETE ORGANISE A L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 2 JUILLET

Ensemble, disons à nouveau notre refus de la RGPP, nos exigences légitimes en matière de salaires et de pensions, notre volonté que soit mis fin au massacre de l'emploi public...

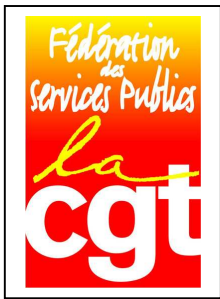
Ensemble, imposons une autre politique pour le service public.

La fin des fonctionnaires territoriaux ?

Comment 87 députés UMP et apparentés veulent la privatisation des collectivités territoriales ?



Ou comment la proposition des 87 députés s'inscrit dans un projet de destruction massive du service public et de la Fonction Publique Territoriale !



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

CGT des
territoriaux
de la Mairie
de
Colombes

La proposition de loi instituant la liberté de recrutement par les collectivités territoriales »,
Ce projet, jusqu'alors passé inaperçu, propose pour tous les nouveaux recrutés à partir du 1er janvier 2010 « de transformer la règle actuelle [en matière de recrutement des personnels] en exception.
Le statut [de la Fonction publique territoriale] actuellement en vigueur sera maintenu pour les fonctions « régaliennes » que remplissent les collectivités, l'état civil ou la police par exemple ». Pour les autres :
Le contrat de travail de droit privé.

Pour la Fonction publique territoriale, ce serait un grand bond en arrière de plus de 20 ans, tirant un trait sur une séquence historique de développement conjoint et cohérent du service public territorial, des emplois publics et des garanties statutaires.

Ce projet, s'il devait voir le jour, serait dangereux pour l'avenir du service public territorial. Il n'est pas dans l'intérêt des collectivités et des usagers de renoncer à un mode de recrutement fondé sur l'égalité d'accès des citoyens aux emplois publics.

**Les fonctionnaires territoriaux de COLOMBES,
ne sont pas une « exception », ils sont, par leur statut public, la garantie
pour les colombiennes et les colombiens d'un service public local à leur
écoute et rendu équitablement ;**

À ce titre, ils EXIGENT le retrait de la proposition de loi N° 1393, déposée par 87 députés de droite et qui prétend instituer le contrat de travail de droit commun comme règle de recrutement des personnels des Collectivités et Etablissements Publics Territoriaux, en lieu et place du statut de la FPT.

Nom	Prénom	Direction/service

Pétition à renvoyer à votre syndicat CGT, 27 rue Saint Vincent 92700 Colombes